

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA
MAIRIE LE LUNDI 9 JUILLET 2018 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, Maire
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Alexandre Poupart conseiller au siège no.4,
Poste vacant au siège no. 1.
Marc Boiteau, conseiller au siège no.3,

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2018;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Paiement des décomptes progressifs no.1 et no.2 de C.A.F. (Charles Auguste Fortier)

3. DIRECTION GÉNÉRALE

- 3.1 Acquisition des infrastructures de rues- Développement « Les Hauts-Bois du Lac-Delage »

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Travaux divers sur le camion GMC;
- 4.2 Mandat travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Résolution d'appui au dépôt du plan directeur de développement touristique 2018-2019 Empire E47;
- 5.2 Autorisation de circuler dans les rues de la Ville pour le Single Track Expérience du 7 août 2018;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Demande de PIIA- permis de construction remise lot 3541398, situé sur Place des Hauts-Bois;

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

- 7.1 Embauche d'un étudiant Programme Carrière-été- Plan de sécurité civile

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19H30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-077

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance avec l'ajout au point :

2.2 Paiement décompte progressif no.1 et n.2 de C.A.F. (Charles Auguste Fortier)

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2018 avec l'ajout du point 2.2.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2018

Résolution 2018-078

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

-Séance ordinaire du 11 juin 2018;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2018-079

ATTENDU QUE les comptes à payer au 3 juillet 2018 totalisent un montant de 523 215,51 \$ et 13 763,93 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 3 juillet 2018, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 3 juillet qui totalisent un montant de 77 110,99 \$.

2.2 PAIEMENT DÉCOMPTES PROGRESSIFS NO.1 ET NO.2 C.A.F. (Charles Auguste Fortier)

Résolution 2018-080

ATTENDU la recommandation de paiement de Frédéric Meunier, ing. de GBI inc. de procéder au paiement des décomptes no.1 et no.2 de C.A.F. (Charles Auguste Fortier) au montant respectif de 67 937,38 \$ et 400 469,60 \$ après avoir appliqué la retenue de 10 % ainsi que les taxes.

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les décomptes no.1 au montant 67 937,38 \$ et que le décompte no.2 au montant de 400 469,60 \$ soient payés à Charles Auguste Fortier (C.A.F.), le tout après retenue de 10 % et taxes applicables;

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no. E-2016-02 , les sommes de la TECQ et du règlement E-2013-02 pour le poste de surpression selon les dépenses réparties au bordereau de paiement.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 ACQUISITION DES INFRASTRUCTURES DE RUES-DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES HAUTS BOIS DU LAC-DELAGE »

Résolution 2018-081

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée le 22 avril 2015 relativement à des travaux municipaux prévoyait la cession des infrastructures à la ville de l'ensemble des immeubles et droits faisant l'objet des travaux municipaux de l'entente, soit fossé de sédimentation, conduites pluviales, conduites d'aqueduc et d'égouts, chemin d'accès au fossé de sédimentation ainsi que le terrain de la zone humide;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoyait aussi une servitude d'entretien pour la rue ayant 3 mètres de largeur de part et d'autre des conduites pluviales, d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE le contrat soumis par Me David Small, notaire ainsi que le plan de la description technique préparé par Daniel Ayotte, arpenteur géomètre, portant le numéro 12 511 sont conformes à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'une clôture de type mailles de chaîne émaillée noir de 4 pieds de hauteur sera installée à l'automne 2018 derrière les lots 6 250 127 et 6 250 130 tel qu'illustré sur le croquis joint au contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Morin,
Appuyé par Jonathan Baker,

QUE monsieur Guy Rochette, maire, et madame Josée Desmeules, directrice générale, soient autorisés à signer l'acte de transfert pour et au nom de Ville de Lac-Delage.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 TRAVAUX DIVERS GMC

Résolution 2018-082

CONSIDÉRANT QUE le GMC nécessite des travaux de réparation pour être conforme aux normes de la CNESST;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Phil Larochelle Équipement inc. au montant de 2 917,55 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat à Phil Larochelle Équipement inc. au montant de 2 917,55 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient prises au poste budgétaire 02-320-00-525.

4.2 MANDAT TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE;

Résolution 2018-083

CONSIDÉRANT la subvention de 30 000 \$ octroyée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être effectués sur la rue du Manoir et sur la rue des Crans pour corriger des problématiques importantes de drainage dans le cas de la rue des Crans et de réparation d'une conduite (calvette) sur la rue du Manoir;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour les travaux de réparation de la conduite (calvette) sur la rue du Manoir, soit :

- G-Solutions- Fissures inc.(interventions sur les fissures seulement)
5 514.20 \$ (taxes incluses)
- Parko inc. (interventions sur toute la conduite)
39 723.00 \$ (taxes incluses)

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat à G-Solutions Fissures inc. au montant de 5 514.20 \$ taxes incluses pour réparer la conduite par injection au

polyuréthane au lieu du gainage complet de la conduite considérant que le tuyau est en très bonne état et qu'il est possible d'intervenir seulement aux endroits fissurés et non sur l'ensemble de la conduite;

QUE les sommes soient prises à même la subvention octroyée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 RÉSOLUTION D'APPUI AU DÉPÔT DU PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2018-2019 EMPIRE E47

Résolution 2018-084

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage croit que le développement futur de l'organisme Empire E47 contribue à améliorer le milieu de vie des citoyens de la Ville de Lac-Delage;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur prévoit entre autres la réalisation d'un parc vélo au Lac-Delage accessible gratuitement pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient peu de terrain pour le développement d'espaces de sports et loisirs;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'améliorer l'offre de loisirs/sport;

CONSIDÉRANT qu'une réflexion devra être faite à la Ville pour améliorer les parcs et que ce vélo-parc pourrait bonifier notre offre;

CONSIDÉRANT que la pratique du vélo mène à des saines habitudes de vie;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal donne son appui en faveur de la réalisation d'un Plan directeur de développement touristique 2018-2020 de l'organisme Empire E-47, Écosentiers Villégiature ;

Qu'une somme de 1 000 \$ soit accordée à l'organisme pour défrayer une partie des coûts de cette étude.

QUE cette somme soit puisée au poste budgétaire 02-130-00-970.

5.2 AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES RUES DE LA VILLE POUR LE SINGLE TRACK EXPERIENCE DU 7 AOÛT 2018

Résolution 2018-085

CONSIDÉRANT la demande de l'organisateur pour emprunter les rues municipales pour un évènement de vélo de montagne par étape le mardi 7 août sur le site d'E47 ÉcoSentiers dont la fin du parcours se terminerait par le tour du lac;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs souhaitent utiliser le gazebo de la Ville pour la tenue de cet évènement qui se déroulera entre 9h30 et 14h00.

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'organisme à utiliser les rues municipales pour la tenue de leur évènement le mardi 7 août à condition que des bénévoles soient présents pour diriger les cyclistes lors des déplacements pour que le tout soit sécuritaire;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du gazebo pour cet évènement à condition que tout soit remis en ordre et propre après l'utilisation.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 DEMANDE DE PIIA- PERMIS DE CONSTRUCTION REMISE LOT 3541398, SITUÉ AU 24 PLACE DES HAUTS-BOIS;

Résolution 2018-086

CONSIDÉRANT QU'une (1) demande de permis de construction d'une remise sur le lot 3541398 a été déposée par David Bédard et Fany Gosselin pour le 24 Place des Hauts-Bois;

CONSIDÉRANT QUE l'article 215 du règlement de zonage stipule qu'une construction sur pilotis, pieux et autre structure à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente est approuvée si les plans ont été approuvés au préalable en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction respecte les objectifs et critères du règlement U-2011-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte tous les autres règlements de la ville de Lac-Delage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Baker, appuyé par Christiane Gosselin, et unanimement résolu:

QUE la demande de permis no.2018-55 soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT PROGRAMME CARRIÈRE-ÉTÉ-PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Résolution 2018-087

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit refaire son Plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'une subvention du Programme Carrière-été a été octroyée à la Ville pour ce projet et que la Ville avait prévu une somme à son budget pour refaire son plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pier-Luc Gagnon remplit les exigences pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christiane Gosselin, appuyé par Jonathan Baker, et unanimement résolu:

QUE le conseil municipal embauche monsieur Pier-Luc Gagnon comme étudiant pour refaire le plan de sécurité de la Ville à raison de 10 semaines de 30 heures/semaine à un taux horaire de 16\$/heure.

8. **PERMIS ET INSPECTION**

Aucun point.

9. **CORRESPONDANCE**

10. **VARIA**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2018-088

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Morin,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20h20.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale